

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah
CARUSO
Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231102-DEC2023-367-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2023

**DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-
CADRE « GESTION DES ABONNEMENTS A DES
PUBLICATIONS PERIODIQUES » - PS23033**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 Septembre 2022 portant délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1°,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'une procédure adaptée pour l'accord-cadre relatif à la gestion des abonnements à des publications périodiques et que cet accord-cadre a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic et sur le site internet de la Ville,

Vu les propositions techniques et financières reçues des prestataires : France Publications (92541), Unipress (75080), A2 Press (44944),

Décision n° 2023 – 367

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion des abonnements à des publications périodiques avec la société suivante :

Lot n°1 : Gestion des abonnements à des publications périodiques destinées au grand public ou aux écoles préélémentaires et élémentaires de la Ville de Lens avec la société France Publications, dont le siège social se situe : 40/42 rue Barbès - 92541 MONTROUGE pour un montant maximum par période de 19 500€ HT.

Lot n°2: Gestion à des abonnements à des publications périodiques générales ou professionnelles destinées aux élus, aux services administratifs et techniques de la Ville de Lens avec la société France Publications, dont le siège social se situe : 40/42 rue Barbès – 92541 MONTROUGE pour un montant maximum par période de 19 500€ HT.

ARTICLE 2 : Le contrat est passé pour une période allant du 1^{er} Janvier 2024 ou de sa date de notification si celle-ci devait intervenir après le 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024. Il est éventuellement reconductible 2 fois pour une période de 12 mois, à l'initiative de la collectivité, sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2024 et le seront pour les suivants.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 02/11/2023

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE

